

La vidéoprotection au service des dugnysiens

Dugny a doté son territoire d'un dispositif de vidéoprotection et de vidéo-verbalisation.



Les caméras sont réparties sur l'ensemble des quartiers de la ville.

Ce moyen technique novateur répond à plusieurs problématiques :

- prévenir les actes délictueux, les infractions routières et renforcer le sentiment de sécurité des habitants ;
- faciliter le travail de surveillance des forces de l'ordre en démultipliant les capacités d'observation du territoire ;
- aider à la résolution d'enquêtes en identifiant les malfaiteurs ;
- aider les personnes en difficulté sur la voie publique en permettant de porter secours au plus vite aux victimes d'accident ou de malaise ;
- accroître la protection des équipements grâce à la détection rapide des dégradations de l'espace public (dépôts sauvages d'ordures, tags, détérioration du mobilier urbain ou des espaces verts).

La Ville continue annuellement son déploiement de nouvelles caméras.

Des caméras qui ont déjà fait leurs preuves

Les images sont visionnées en temps réel par des agents assermentés. Elles peuvent servir, sur réquisition, à élucider une infraction délictuelle ou criminelle. Elles peuvent enfin être demandées par les services de l'État, comme la direction de la police judiciaire.